

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 28 janvier 2013

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents : M. TERRAL, Maire.

Mme METGE, Mrs ANENTO, DELPUECH, TERRASSIE, FABRE, Adjoint.
Mme ITRAC, Mrs MOSTARDI, RIEUX, VINCELOT, GIRME, PUECH, SALVADOR,
PALMA, MANDIRAC, DUREL, HERNANDEZ, Conseillers municipaux.

Excusés : M. GARCIA qui a donné procuration à M. SALVADOR.

Mme BODHUIN qui a donné procuration à M. PUECH.

Date de la Convocation : 22 janvier 2013

Secrétaire de séance : M. DELPUECH

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été remis à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I – COMPTE RENDU INTERCOMMISSION DU 21/01/2013

Un compte rendu de l'inter commission du 21/01/2013 a été remis à chaque élu.

M. le Maire apporte les précisions suivantes :

- Lecture d'un courrier du Président de Tarn et Dadou du 21/01/13 confirmant le soutien de la Communauté de Communes pour le projet de construction de l'immeuble administratif ADMR.
- Demande de report du terme de subventions régionales attribuées pour le projet adressée au Président de la Région (copie à Tarn et Dadou et au Conseiller Régional J.TKACZUK).
- Rencontre de la Présidente de l'ADMR le 30/01/13 pour actualisation du projet en fonction de l'évolution des besoins et engagement financier relatif au loyer.
- Etudes techniques relatives à la défense incendie transmise par le SIAEP pour un montant total de 39 480,18 € HT.
- Confirmation du refus d'adhérer au groupement de commande. Marché voirie et réseaux après analyse du bordereau de prix unitaires, notifiée à la Mairie de GAILLAC et au SIVU du GAILLACOIS.
- Réunion relative à la réforme des rythmes scolaires le 29/01/13 à 17 H 30 à ALBI organisée par l'Académie.

Report de la date butoir pour délibérer du 01/03/13 au 31/03/13.

- Absence de frais sur virements bancaires au profit du Trésor (M. PUECH).

DELIBERATION – 2013/1

II - ETAT DES RESTES A REALISER 2012

M. le Maire soumet à l'Assemblée l'état des restes à réaliser sur les dépenses et recettes 2012 à reporter sur l'exercice 2013 conformément aux propositions de l'inter commission du 21/01/2013 :

1) Budget principal

➤ Section Investissement

- **Dépenses**

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 28 janvier 2013

Opération n°	239 – Rue des rives – Soutènement et évacuation	52 966,12 €
	236 – Matériel et Outillage divers	1 864,52 €
	245 – Transaction voirie	3 648,03 €
	295 – Dénomination rues	464,39 €
	332 – Signalisation	1 032,88 €
	334 – Révision POS	11 857,80 €
	339 – Equipement scolaire	1 905,05 €
	345 – Informatique	848,57 €
	361 – Traverse village	361 546,39 €
	363 – Brens Village Etape	6 500,00 €
	364 – Eclairage Public 2012	14 500,00 €
	368 – Opération Façades	5 000,00 €
	<u>TOTAL DEPENSES (à reporter en 2013)</u>	<u>462 133,75 €</u>

- Recettes

Opération n°	229 – Soutènement évacuation rue des rives	4 227,00 €
	322 – Construction Centre de loisirs	10 022,74 €
	326 – Piste d'athlétisme	10 800,00 €
	355 – Sanitaires et jeux de cour Ecole	942,00 €
	<u>TOTAL RECETTES (à reporter en 2013)</u>	<u>25 991,74 €</u>

➤ Section Fonctionnement : Néant

2) Budget Assainissement

➤ Section Investissement

- Dépenses

Opération n°	33 – Reprise de raccordements	10 458,26 €
	34 – Nouveaux raccordements	12 387,85 €
	39 – Schéma et zonage assainissement	7 976,38 €
	40 – Assainissement Lendrevié Basse	95 866,00 €
	41 – Station épuration Rte de Montans	30 000,00 €
	<u>TOTAL DEPENSES (à reporter en 2013)</u>	<u>156 688,49 €</u>

- Recettes

Opération n°	39 – Schéma et zonage Assainissement	12 347 €
	<u>TOTAL RECETTES (à reporter en 2013)</u>	<u>12 347 €</u>

➤ Section Fonctionnement : Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 28 janvier 2013

- Adopte les états des restes à réaliser 2012 du budget principal et du service assainissement à reporter en 2013.
- Autorise M. le Maire à signer ces états et à poursuivre le règlement des dépenses et le recouvrement des recettes dans la limite des crédits et dépenses reportés.
- Dit que ces crédits seront repris au budget 2013.

DELIBERATION – 2013/2

III – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION SPECIALE – AVANT PROJET IMMEUBLE ADMR

Engagement de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget 2013

Vu la nécessité de lancer au plus tôt la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment administratif destiné aux services ADMR, M. le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, le Maire peut avant le vote du budget sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, lesquels seront inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant que le montant des dépenses budgétisées en 2012 (hors remboursement de la dette) s'élève à 906 222,57 € (soit 988 904,76 € - 82 682,19 € chap.16). M. le Maire sollicite l'autorisation d'appliquer ces dispositions à hauteur de 15 000 € pour engager la procédure de consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment administratif destiné aux services ADMR.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de M. le Maire
- S'engage à inscrire ces crédits au budget communal 2013.

Section Investissement

Opération n° 369 Construction bâtiment administratif ADMR

c/2313 (D) Chap.23 Immobilisation en cours – Construction

15 000 €

IV – DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2013

DELIBERATION – 2013/3

1) Projet de construction immeuble administratif ADMR – Priorité n° 1

Considérant le développement considérable des services de maintien à domicile des personnes âgées, assurés par l'ADMR : soins infirmiers et services ménagers, M. le Maire présente à l'Assemblée un projet de construction d'un bâtiment administratif plus fonctionnel et accessible à tous, pour le relogement de ces services.

Le montant du projet (après déduction des parkings 65 000 € HT – Eclairage 9 600 € HT – Honoraires 7 200 € HT soit un total de 81 800 € HT) s'élève à 593 485,10 € HT soit 709 808,18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR 2013) au taux de 50% sur le montant de 593 485,10 € HT.
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Conseil Régional (Convention territoriale de Pays 2008-2013)
Subvention : 80 752 €
Subvention complémentaire : 24 226 €
FEADER (44% dépenses éligibles Plafond subvention 50 000 € HT) : 30 000 €
Etat (DETR 2013) 50% : 296 742,55 €
Communauté de Communes Tarn et Dadou

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 28 janvier 2013

Fonds de concours sur dotation : 17 936,75 €

Commune : - part communale : 150 258,38 €

- FCTVA : 109 892,50 €

DELIBERATION – 2013/4

2) **Défense incendie – Priorité n° 2**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le contrôle des bornes à incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours a révélé des améliorations à apporter en matière de défense incendie sur le territoire communal.

M. le Maire présente les études techniques réalisés par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois pour des travaux d'équipement incendie dont le montant total est estimé à :

39 480,18 € HT soit : 47 218,30 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR 2013) au taux de 50% sur le montant de 39 480,18 € HT.
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Etat (DETR 2013) 50% 19 740,09 € HT
 - Commune : Part communale : 20 167,87 €
FCTVA : 7 310,34 €

DELIBERATION – 2013/5

V – DEMANDE DE SUBVENTION PROJET DE CONSTRUCTION IMMEUBLE ADMINISTRATIF ADMR – Aménagement intérieur et extérieur – auprès du GAL Ouest Tarnais

(Syndicat Mixte Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou)

Considérant le développement considérable des services de maintien à domicile des personnes âgées, assurés par l'ADMR : Soins infirmiers et services ménagers, M. le Maire présente à l'Assemblée un projet de construction d'un bâtiment administratif plus fonctionnel et accessible à tous, pour le relogement de ces services.

Le montant du projet (après déduction des parkings 65 000 € HT – Eclairage 9 600 € HT – Honoraires 7 200 € soit un total de 81 800 € HT) s'élève à 593 485,10 € HT soit 709 808,18 € TTC.

Il précise que ce montant intègre les aménagements intérieurs et extérieurs qui peuvent être estimés à 70 000 € HT soit 83 720 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention du FEADER au titre du programme LEADER du GAL Ouest Tarnais sur la Mesure 321 « Services de base pour l'économie et la population rurale » au taux de 44% sur le montant de 70 000 € HT (avec une aide plafonnée à 30 000 €).
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Conseil Régional (Convention territoriale de Pays 2008-2013) :
 - Subvention : 80 752 €
 - Subvention complémentaire : 24 226 €
 - FEADER [44% X 70 000 € (dépenses éligibles) Plafond subvention 30 000 € HT] = 30 000 €
 - Etat (DETR) 50% = 296 742,55 €
 - Communauté de Communes Tarn et Dadou
Fonds de concours (sur dotation) : 17 936,75 €
 - Commune : Part communale : 150 258,38 €
FCTVA : 109 892,50 €

DELIBERATION – 2013/6

VI – CHARTE INTERCOMMUNALE POUR L'ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE DES ENFANTS DE 3 A 15 ANS

Depuis 2009 la Communauté de Communes Tarn & Dadou a lancé une concertation afin de mettre en place une politique intercommunale d'accueil des enfants pendant les périodes extra-scolaires.

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 28 janvier 2013

Elle a, pour se faire, rencontré l'ensemble des communes et des différents acteurs afin d'impliquer tous les partenaires qui œuvrent pour l'organisation d'accueils de loisirs sur le territoire.

En 2012, cette politique intercommunale a pris son véritable élan avec la mise en place d'un co-financement du fonctionnement des centres de loisirs par T&D et les communes ainsi que par une nouvelle définition des subventions communautaires.

Pour aller plus loin dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique intercommunale, l'élaboration

d'une charte en fixant les objectifs et les grands principes a été arrêtée.

Pour y parvenir, tous les partenaires ont été réunis afin que chacun puisse y intégrer des éléments à son niveau de responsabilités : ainsi, les élus des communes sièges mais aussi les élus représentants les communes utilisatrices, les responsables associatifs, les responsables des Centres de loisirs, les techniciens municipaux ont été concertés pour l'écriture de cette charte.

A la suite de toutes ces rencontres, la Charte Intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans a été adoptée en Conseil Communautaire du 20 décembre 2012.

Cette Charte fixe les objectifs et les grands principes de la nouvelle politique intercommunale. Elle apporte un cadre de référence pour les différents services d'accueil extra-scolaire du territoire de Tarn & Dadou. Elle vise à développer la complémentarité, voire l'optimisation des différents services d'accueil de loisirs. Pour cela, elle fixe les engagements des signataires sur les grands principes fondateurs de la politique Enfance du territoire et définit les conditions et les modalités de partenariat entre les acteurs.

Désormais, il nous appartient également de nous prononcer quant à l'adoption de ce document.

Par conséquent, après avoir pris connaissance de la Charte et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les dispositions ci-dessus relatives à la définition de la nouvelle politique intercommunale « enfance-jeunesse »
- autorise le Maire à signer la Charte Intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans avec les représentants de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, les communes membres ainsi que les représentants des Accueils de Loisirs : Les Associations Récréa'Brens, Familles Rurales Cadalen, Francas Loisirs Gaillac, Clé des Champs, Elfes des Vignes, l'Amicale Laïque de Graulhet et le SIRP de Briatexte.

DELIBERATION – 2013/7

VII – DENOMINATION DE VOIES ET LIEUX-DITS

M. le Maire fait part à l'Assemblée des propositions de dénomination d'une voie et d'un lieu-dit :

- chemin de Nacaze
- lieu-dit « Bois du Roi » à l'entrée du petit chemin du « Bois du Roi »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les 2 dénominations sus visées.

VIII – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rend compte à l'Assemblée de la déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle il a renoncé au droit de préemption :

- vendeur : Françoise CAPUS
- acheteur : Daniel DELTOUR
- immeuble non bâti : F 124p « Labarthe » - 444 m² Prix : 10 000 €

IX – QUESTIONS DIVERSES

- M. VINCELOT : l'Association « Entente Cordiale Gaillacoise » organise une soirée pour la recherche contre le cancer à l'Espace socio culturel le 16/02/2013. Les recettes seront intégralement reversées au Centre Claudius RIGAUD.
- M. TERRAL expose l'avant-projet de l'aménagement de la traverse du village qui sera présenté à la population lors de la réunion publique qui se tiendra à l'Espace socio culturel le 04/02/13 à 18H30.

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 28 janvier 2013

Certaines suggestions sont proposées :

- Faire ralentir les véhicules en provenance de Gaillac (sortie du Pont)
- Prévoir des places de stationnement supplémentaires Côte de l'Eglise et Grand'rue
- Revoir l'aménagement des places (stationnement)
- Voir la question de la voie d'accès pour les services de secours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22H45.

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
TERRAL Michel		RIEUX René	
ANENTO Emile		PUECH Thierry	
METGE Monique		MANDIRAC Jean-Claude	
TERRASSIE J.Claude		BODHUIN Maryline	
FABRE Louis		MOSTARDI Daniel	
DELPUECH Jacques		ITRAC Sandrine	
DUREL José		HERNANDEZ Michel	
GARCIA Philippe		SALVADOR J.Marc	
PALMA Philippe		VINCELOT Gérard	
GIRME Bernard			